

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : AVOVENTES 19530 03.04.24

Le 05/04/2024



Bien : Maison individuelle
Adresse : La Maison Neuve
176 route de Sainte-Gemmes-d'Andigné
(Noyant la Gravoyère)
49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU
Numéro de lot : NC
Référence Cadastre : NC

PROPRIETAIRE

Monsieur AVOVENTES AVOVENTES
La Maison Neuve 176 Route de Sainte-
Gemmes-d'Andigné (Noyant la Gravoyère)
49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

DEMANDEUR

HDJ 49
13, rue St Pierre
49430 DURTAL

Date de visite : 03/04/2024

Opérateur de repérage : AVOVENTES AVOVENTES



SARL CHRONO DIAG, membre de la coopérative nationale AaDNA
2, rue de la Chambre aux Deniers - 49000 ANGERS

Tél. 02.41.93.04.61

Assurance AXA France IARD Contrat n° 11108764004 - Siret 493 270 482 00034 - Code APE 7120 B - SARL au capital de 20 000 €
E-mail : angers@aadena.fr

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2449E1253122A

établi le : 03/04/2024

valable jusqu'au : 02/04/2034

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



adresse : 176 route de Sainte-Gemmes-d'Andigné (Noyant la Gravoyère), 49520 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

type de bien : Maison individuelle

année de construction : 2019

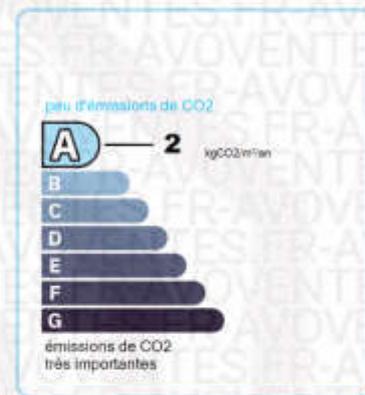
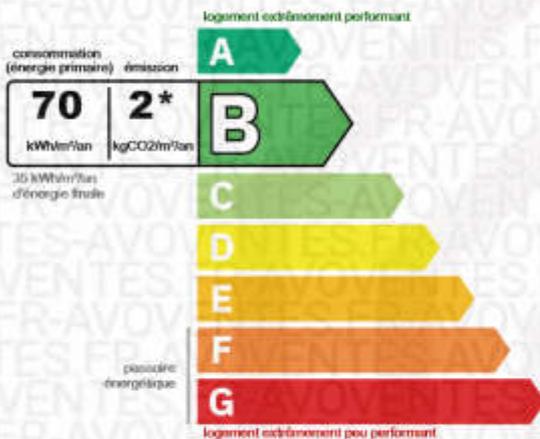
surface habitable : 136 m²

propriétaire : AVOVENTES

adresse : 176 Route de Sainte-Gemmes-d'Andigné (Noyant la Gravoyère), 49520 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 310 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 1607 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 636 € et 860 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

CHRONO DIAG

2, rue de la Chambre aux Deniers

49000 ANGERS

diagnostiqueur :

AVOVENTES

tel : 02.41.93.04.61

email : angers@aadena.fr

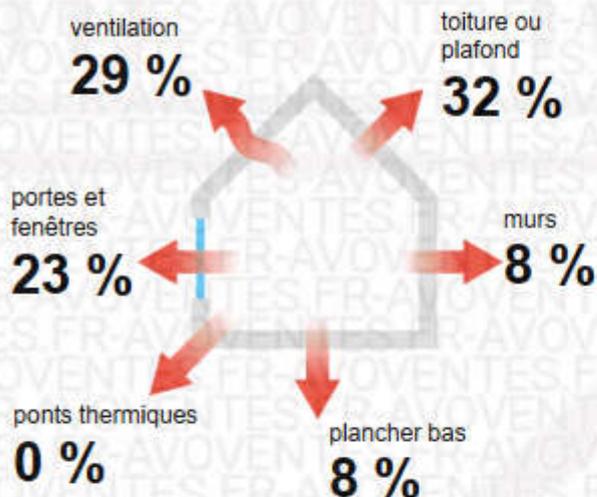
n° de certification : 18-1104

organisme de certification : ABCIDIA CERTIFICATION



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôle ou en cas de contestation ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contact » de l'Observatoire DPE (info@observatoire-dpe.ademe.fr).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



INSUFFISANTE MOYENNE BONNE TRÈS BONNE

Système de ventilation en place



VMC SF Hygro B après 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

Logement équipé d'une climatisation



La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été mais augmente les consommations énergétiques du logement.

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires photovoltaïques



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
🔥 chauffage	🌲 bois	1100 (1100 éf.)	Entre 466€ et 630€	71%
	⚡ électrique	5992 (2805 éf.)		
🚿 eau chaude sanitaire	⚡ électrique	1501 (653 éf.)	Entre 103€ et 139€	17%
❄️ refroidissement	⚡ électrique	82 (36 éf.)	Entre 6€ et 8€	1%
💡 éclairage	⚡ électrique	603 (262 éf.)	Entre 41€ et 55€	7%
🌀 auxiliaires	⚡ électrique	302 (131 éf.)	Entre 20€ et 28€	4%
énergie totale pour les usages recensés		9 580 kWh (4 787 kWh é.f.)	Entre 636€ et 860€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 125,72l par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -27,9% sur votre facture **soit -153 € par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



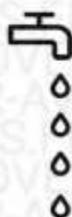
Si climatisation,

température recommandée en été → 28°C

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C, c'est en moyenne -143% sur votre facture **soit -10 € par an**

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 125,72l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

52l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -35% sur votre facture **soit -42 € par an**

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

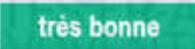
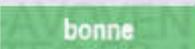


En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :

france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Mur 3 Ouest Ossature bois avec isolant en remplissage \geq 2006 donnant sur Extérieur, isolé	
	Mur 4 Nord-Ouest Ossature bois avec isolant en remplissage \geq 2006 donnant sur Extérieur, isolé	
	Mur 7 Nord-Est Ossature bois avec isolant en remplissage \geq 2006 donnant sur Local non chauffé (autre que véranda), isolé	
 plancher bas	Plancher 1 Dalle béton donnant sur Vide-sanitaire, isolé	
 toiture / plafond	Plafond 1 Bois sous solives bois donnant sur Combles perdus, non isolé	
 toiture / plafond	Plafond 2 Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, isolé	
 portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture	
	Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture	
	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture	
	Fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage horizontal (e = 16 mm)	
	Porte isolée avec double vitrage	

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Panneau rayonnant électrique NF** Electrique, installation en 2016, individuel Poêle à granulés Bois, installation en 2016, individuel Radiateur électrique à accumulation Electrique, installation en 2016, individuel
 eau chaude sanitaire	Chauffe eau thermodynamique à accumulation Electrique installation en 2016, individuel, production par accumulation
 climatisation	Pac air / air installée en 2016
 ventilation	VMC SF Hygro B après 2012
 pilotage	Panneau rayonnant électrique NF** :
	sans régulation pièce par pièce, intermittence par pièce avec minimum de température
	Poêle à granulés :
	Autres équipements : sans régulation pièce par pièce, absence d'équipements d'intermittence
	Pompe à chaleur Air/Air :
Air soufflé : sans régulation pièce par pièce, intermittence par pièce avec minimum de température	
Radiateur électrique à accumulation :	
sans régulation pièce par pièce, intermittence par pièce avec minimum de température	

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

type d'entretien

	climatisation	Arrêter le climatiseur en cas d'absence
	isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel
	chauffe-eau thermodynamique	Entretien régulièrement les capteurs solaires et vérifier périodiquement leur bon fonctionnement.
	insert/poêle bois	Nettoyer les conduits de fumées tous les ans pour un chauffage bois
	pompe à chaleur	Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié. Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.
	vitrages	Fermer les volets de chaque pièce pendant la nuit
	radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur
	ventilation	La ventilation mécanique ne doit jamais être arrêtée.

Recommandations pour l'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

2

Les travaux à envisager montant estimé : 3800 à 4900 €

lot	description	performance recommandée
 portes et fenêtres	Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$.	
 portes et fenêtres	Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$.	
 portes et fenêtres	Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$.	
 portes et fenêtres	Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$.	
 photovoltaïque	Installation capteur solaire : Equipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire et dotés de capteurs solaires, disposant d'une certification CSTBat ou Solar Keymark ou équivalente. (capteur solaire : 800 à 900 € HT/m ²)	

Commentaire:

Travaux à envisager:

Les conduits d'évacuation des appareils de chauffage au bois doivent être ramonés 2 fois par an dont 1 pendant la saison de chauffe.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ABCIDIA CERTIFICATION, Domaine de St Paul 102, route de Limours 78470 SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

Référence du logiciel validé : **Analysimmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2449E1253122A**

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **03/04/2024**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		49 - Maine et Loire
Altitude	 donnée en ligne	97
Type de bien	 observée ou mesurée	Maison Individuelle
Année de construction	 valeur estimée	2019
Surface habitable du logement	 observée ou mesurée	136
Nombre de niveaux du logement	 observée ou mesurée	2
Hauteur moyenne sous plafond	 observée ou mesurée	2,5

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 1 Sud-Ouest	Surface	 observée ou mesurée	2,13 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 valeur par défaut	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Mur 2 Sud-Ouest	Surface	 observée ou mesurée
Matériau mur		 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
Epaisseur mur		 observée ou mesurée	20 cm
Isolation : oui / non / inconnue		 observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant		 document fourni	15 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens		 observée ou mesurée	Non
Mur 3 Ouest	Inertie	 valeur par défaut	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	6 m ²

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 valeur par défaut	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	 observée ou mesurée	6 m ²
Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 valeur par défaut	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	 observée ou mesurée	3,82 m ²
Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 valeur par défaut	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	 observée ou mesurée	3,8 m ²
Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 valeur par défaut	Légère
Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Garage
Surface Aiu	 observée ou mesurée	12 m ²
Surface Aue	 observée ou mesurée	87,4 m ²
Etat isolation des parois du local non chauffé	 valeur par défaut	Non
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	 observée ou mesurée	6 m ²
Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 valeur par défaut	Légère
Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Garage
Surface Aiu	 observée ou mesurée	12 m ²
Surface Aue	 observée ou mesurée	67,4 m ²
Etat isolation des parois du local non chauffé	 valeur par défaut	Non
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 8 Nord-Est		
Surface	 observée ou mesurée	3,8 m ²
Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 valeur par défaut	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 9 Nord-Est		
Surface	 observée ou mesurée	6 m ²
Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 valeur par défaut	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 10 Est		
Surface	 observée ou mesurée	6 m ²
Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 valeur par défaut	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 11 Sud-Est		
Surface	 observée ou mesurée	3,82 m ²
Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 valeur par défaut	Légère

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 12 Sud-Est	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	6 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 valeur par défaut	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 13 Sud	Surface	 observée ou mesurée	6 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 valeur par défaut	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	3,1 m ²
Mur 14 Sud-Ouest	Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 valeur par défaut	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	2,4 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
Mur 15 Sud-Ouest	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 valeur par défaut	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	2,4 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
Mur 16 Sud-Ouest	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 17 Ouest	Inertie	✗	valeur par défaut	Légère
	Doublage	🔍	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	🔍	observée ou mesurée	2,4 m ²
	Matériau mur	🔍	observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
	Epaisseur mur	🔍	observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	🔍	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	📄	document fourni	15 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	🔍	observée ou mesurée	Non
	Inertie	✗	valeur par défaut	Légère
	Doublage	🔍	observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 18 Nord-Ouest	Surface	🔍	observée ou mesurée	2,4 m ²
	Matériau mur	🔍	observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
	Epaisseur mur	🔍	observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	🔍	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	📄	document fourni	15 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	🔍	observée ou mesurée	Non
	Inertie	✗	valeur par défaut	Légère
	Doublage	🔍	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	🔍	observée ou mesurée	2,4 m ²
	Matériau mur	🔍	observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
Mur 19 Nord-Ouest	Epaisseur mur	🔍	observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	🔍	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	📄	document fourni	15 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	🔍	observée ou mesurée	Non
	Inertie	✗	valeur par défaut	Légère
	Doublage	🔍	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	🔍	observée ou mesurée	2,4 m ²
	Matériau mur	🔍	observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
	Epaisseur mur	🔍	observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	🔍	observée ou mesurée	Oui
Mur 20 Nord-Ouest	Epaisseur isolant	📄	document fourni	15 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	🔍	observée ou mesurée	Non
	Inertie	✗	valeur par défaut	Légère
	Doublage	🔍	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	🔍	observée ou mesurée	2,4 m ²
	Matériau mur	🔍	observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
	Epaisseur mur	🔍	observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	🔍	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	📄	document fourni	15 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	🔍	observée ou mesurée	Non
Mur 21 Nord	Inertie	✗	valeur par défaut	Légère
	Doublage	🔍	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	🔍	observée ou mesurée	2,4 m ²
	Matériau mur	🔍	observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
	Epaisseur mur	🔍	observée ou mesurée	20 cm
Mur 21 Nord	Isolation : oui / non / inconnue	🔍	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	📄	document fourni	15 cm

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 22 Nord-Est	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 valeur par défaut	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	2,4 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 valeur par défaut	Légère
Mur 23 Nord-Est	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	2,4 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 valeur par défaut	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	2,4 m ²
Mur 24 Est	Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 valeur par défaut	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	2,4 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
Mur 25 Sud-Est	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 valeur par défaut	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	2,4 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Mur 26 Sud-Est	Epaisseur mur	 observée ou mesurée
Isolation : oui / non / inconnue		 observée ou mesurée	Oui

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
Mur 27 Sud	Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non	
	Inertie	 valeur par défaut	Légère	
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage	
	Surface	 observée ou mesurée	2,4 m ²	
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006	
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm	
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui	
	Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non	
	Inertie	 valeur par défaut	Légère	
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage	
Mur 28 Sud-Ouest	Surface	 observée ou mesurée	2,4 m ²	
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006	
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm	
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui	
	Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non	
	Inertie	 valeur par défaut	Légère	
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage	
	Surface	 observée ou mesurée	32,85 m ²	
	Type	 observée ou mesurée	Bois sous solives bois	
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non	
	Plafond 1	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Type de local non chauffé adjacent		 observée ou mesurée	Combles perdus	
Surface Aiu		 observée ou mesurée	31,7 m ²	
Surface Aue		 observée ou mesurée	45,97 m ²	
Etat isolation des parois du local non chauffé		 observée ou mesurée	Oui	
Surface		 observée ou mesurée	46,08 m ²	
Type		 observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants	
Plafond 2		Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
		Année isolation	 valeur par défaut	> 2012
		Inertie	 observée ou mesurée	Légère
		Upb (saisie directe)	 document fourni	0,04 W/m ² K
Plancher 1		Surface	 observée ou mesurée	85,45 m ²
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Dalle béton	
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui	
	Epaisseur isolant	 document fourni	22 cm	
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	33,6 m	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	85,45 m ²
Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Vide-sanitaire
Surface de baies	 observée ou mesurée	3,87 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Fenêtre 1 Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$)
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	2,9 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Fenêtre 2 Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres sans ouverture possible
Type volets	 observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$)
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	2,18 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 3		

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
Fenêtre 4	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)	
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique	
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$)	
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord	
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui	
	Surface de baies	observée ou mesurée	2,18 m ²	
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	16 mm	
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Oui	
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton	
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non	
	Fenêtre 5	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
		Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Nu intérieur	
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
Type volets		observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$)	
Orientation des baies		observée ou mesurée	Sud	
Type de masque proches		observée ou mesurée	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
Présence de joints		observée ou mesurée	Oui	
Surface de baies		observée ou mesurée	2,9 m ²	
Type de vitrage		observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
Epaisseur lame air		observée ou mesurée	16 mm	
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Oui	
Gaz de remplissage		observée ou mesurée	Argon ou Krypton	
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non	
Fenêtre 6		Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
		Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres sans ouverture possible	
	Type volets	observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$)	
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Sud	
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain		
Présence de joints	observée ou mesurée	Oui		
Fenêtre 6	Surface de baies	observée ou mesurée	1,16 m ²	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Horizontale ($25^\circ \leq$ Inclinaison $< 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu Extérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,16 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Horizontale ($25^\circ \leq$ Inclinaison $< 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu Extérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	2,31 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Horizontale ($25^\circ \leq$ Inclinaison $< 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu Extérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,16 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
Fenêtre 9		
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu Extérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Porte 1		
Type de porte	 observée ou mesurée	Porte isolée avec double vitrage
Surface	 observée ou mesurée	2,2 m ²
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Porte 2		
Type de porte	 observée ou mesurée	Porte isolée avec double vitrage
Surface	 observée ou mesurée	2,2 m ²
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Linéaire Fenêtre 1 Mur 1 Sud-Ouest		
Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Type isolation	 observée ou mesurée	ITR
Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,1 m
Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 2 Mur 2 Sud-Ouest		
Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Type isolation	 observée ou mesurée	ITR
Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7 m
Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 3 Mur 5 Nord-Ouest		
Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Type isolation	 observée ou mesurée	ITR
Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,1 m

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Fenêtre 4 Mur 11 Sud-Est	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITR
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Fenêtre 5 Mur 14 Sud- Ouest	Type isolation	 observée ou mesurée	ITR
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Plancher haut
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu extérieur
Linéaire Fenêtre 6 Plafond 2	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Plancher haut
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu extérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Plancher haut
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu extérieur
Linéaire Fenêtre 7 Plafond 2	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Plancher haut
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu extérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Plancher haut
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu extérieur
Linéaire Fenêtre 8 Plafond 2	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Plancher haut
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu extérieur
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITR
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Oui
Linéaire Porte 2 Mur 8 Nord-Est	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITR
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Oui	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur

Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Panneau rayonnant électrique NF**	Type d'installation de chauffage	🔍 observée ou mesurée	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint	
	Type générateur	🔍 observée ou mesurée	Panneau rayonnant électrique NF**	
	Surface chauffée	🔍 observée ou mesurée	99 m ²	
	Année d'installation	❌ valeur par défaut	2016	
	Energie utilisée	🔍 observée ou mesurée	Electricité	
	Présence d'une ventouse	🔍 observée ou mesurée	Non	
	Présence d'une veilleuse	🔍 observée ou mesurée	Non	
	Type émetteur	🔍 observée ou mesurée	Panneau rayonnant électrique NF**	
	Surface chauffée par émetteur	🔍 observée ou mesurée	99 m ²	
	Type de chauffage	🔍 observée ou mesurée	Divisé	
	Equipement d'intermittence	🔍 observée ou mesurée	Par pièce avec minimum de température	
	Présence de comptage	🔍 observée ou mesurée	Non	
	Type d'installation de chauffage	🔍 observée ou mesurée	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint	
	Type générateur	🔍 observée ou mesurée	Poêle à granulés	
Poêle à granulés	Surface chauffée	🔍 observée ou mesurée	99 m ²	
	Année d'installation	❌ valeur par défaut	2016	
	Energie utilisée	🔍 observée ou mesurée	Bois	
	Type de combustible bois	🔍 observée ou mesurée	Granulés, briquettes	
	Présence d'une ventouse	🔍 observée ou mesurée	Non	
	Présence d'une veilleuse	🔍 observée ou mesurée	Non	
	Type émetteur	🔍 observée ou mesurée	Autres équipements	
	Surface chauffée par émetteur	🔍 observée ou mesurée	0 m ²	
	Type de chauffage	🔍 observée ou mesurée	Divisé	
	Equipement d'intermittence	🔍 observée ou mesurée	Absent	
	Présence de comptage	🔍 observée ou mesurée	Non	
	Type d'installation de chauffage	🔍 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire	
	Type générateur	🔍 observée ou mesurée	Pompe à chaleur Air/Air	
	Pompe à chaleur Air/Air	Surface chauffée	🔍 observée ou mesurée	26 m ²
Année d'installation		❌ valeur par défaut	2016	
Energie utilisée		🔍 observée ou mesurée	Electricité	
Présence d'une ventouse		🔍 observée ou mesurée	Oui	
Présence d'une veilleuse		🔍 observée ou mesurée	Non	
SCOP / COP		❌ valeur par défaut	3	
Type émetteur		🔍 observée ou mesurée	Air soufflé	
Surface chauffée par émetteur		🔍 observée ou mesurée	26 m ²	
Type de chauffage		🔍 observée ou mesurée	Divisé	
Equipement d'intermittence		🔍 observée ou mesurée	Par pièce avec minimum de température	
Présence de comptage		🔍 observée ou mesurée	Non	
Radiateur		Type d'installation de chauffage	🔍 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
électrique à accumulation	Type générateur	 observée ou mesurée	Radiateur électrique à accumulation
	Surface chauffée	 observée ou mesurée	11 m ²
	Année d'installation	 valeur par défaut	2016
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité
	Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Non
	Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non
	Type émetteur	 observée ou mesurée	Radiateur électrique à accumulation
	Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	11 m ²
	Type de chauffage	 observée ou mesurée	Divisé
	Equipped d'intermittence	 observée ou mesurée	Par pièce avec minimum de température
	Présence de comptage	 observée ou mesurée	Non
Chauffe eau thermodynamique à accumulation Electrique	Type générateur	 observée ou mesurée	Chauffe eau thermodynamique à accumulation Electrique
	Année installation	 observée ou mesurée	2016
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité
	Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
	COP Chauffe eau thermodynamique	 valeur par défaut	2,5
	Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Non
	Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Oui
Pac air / air	Volume de stockage	 observée ou mesurée	250 L
	Surface habitable refroidie	 observée ou mesurée	51 m ²
	Année installation équipement	 document fourni	2016
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electrique
Ventilation	Type de ventilation	 observée ou mesurée	VMC SF Hygro B après 2012
	Année installation	 valeur par défaut	2016
	Plusieurs façades exposées	 observée ou mesurée	Oui
	Menuiseries avec joints	 observée ou mesurée	Oui

Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : AVOVENTES 19530 03.04.24

Réalisé par AVOVENTES AVOVENTES

Pour le compte de AADENA 49 ANGERS (CHRONO DIAG)

Date de réalisation : 5 avril 2024 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :

N° DDT49/SUAR/PR-AP-2023-015 du 10 juillet 2023.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

176 route de Sainte-Gemmes-d'Andigné (Noyant la Gravoyère)

- La Maison Neuve

49520 Segré-en-Anjou Bleu

Référence(s) cadastrale(s):

229AL0669

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

Vendeur

Monsieur AVOVENTES AVOVENTES



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRni	Risque minier Affaissement minier	approuvé	26/06/2009	non	non	p.4
PPRni	Risque minier Effondrement localisé	approuvé	26/06/2009	non	non	p.4
PPRni	Risque minier Tassement lié aux travaux miniers	approuvé	26/06/2009	non	non	p.4
PPRni	Risque minier Glissement	approuvé	26/06/2009	non	non	p.4
PPRni	Inondation	approuvé	22/12/2009	non	non	p.4
PPRni	Inondation	approuvé	06/06/2005	non	non	p.4
⁽¹⁾ SIS	Pollution des sols	approuvé	09/07/2021	non	-	p.4
Zonage de sismicité : 2 - Faible ⁽²⁾				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 3 - Significatif ⁽³⁾				oui	-	-
Commune non concernée par la démarche d'étude du risque lié au recul du trait de côte.						

Etat des risques approfondi (Synthèse Risque Argile / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Moyen
Plan d'Exposition au Bruit ⁽⁴⁾	Non	-
Basias, Basol, Icpé	Oui	2 sites* à - de 500 mètres

*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

(1) Secteur d'Information sur les Sols.

(2) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R503-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(3) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-20 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté Interministériel du 27 juin 2018.

(4) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
Risques		Concerné	Détails
 Inondation	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	-
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Non	-
	Remontées de nappes	Oui	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FAIBLE (dans un rayon de 500 mètres).
 Installation nucléaire		Non	-
 Mouvement de terrain		Non	-
 Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	-
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.
	ICPE : Installations industrielles	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres d'une ou plusieurs installations identifiées.
 Cavités souterraines		Non	-
 Canalisation TMD		Non	-

Source des données : <https://www.georisques.gouv.fr/>

SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	5
Procédures ne concernant pas l'immeuble.....	6
Déclaration de sinistres indemnisés.....	21
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	24
Annexes.....	25

État des Risques et Pollutions

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 05/04/2024

Parcelle(s) : 229AL0669

176 route de Sainte-Gemmes-d'Andigné (Noyant la Gravoyère) 49520 Segré-en-Anjou Bleu

Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	prescrit	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	appliqué par anticipation	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	approuvé	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

Inondation <input type="checkbox"/>	Crue torrentielle <input type="checkbox"/>	Remontée de nappe <input type="checkbox"/>	Submersion marine <input type="checkbox"/>	Avalanche <input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain <input type="checkbox"/>	MVJ terrain-Sécheresse <input type="checkbox"/>	Séisme <input type="checkbox"/>	Cyclone <input type="checkbox"/>	Eruption volcanique <input type="checkbox"/>
Feu de forêt <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>			

(Les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés

oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers (PPRM)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRM	prescrit	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRM	appliqué par anticipation	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRM	approuvé	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

Risque miniers <input type="checkbox"/>	Affaissement <input type="checkbox"/>	Effondrement <input type="checkbox"/>	Tassement <input type="checkbox"/>	Emission de gaz <input type="checkbox"/>
Pollution des sols <input type="checkbox"/>	Pollution des eaux <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>		

(Les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRM
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés

oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT	prescrit	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT	approuvé	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

Risque Industriel <input type="checkbox"/>	Effet thermique <input type="checkbox"/>	Effet de surpression <input type="checkbox"/>	Effet toxique <input type="checkbox"/>	Projection <input type="checkbox"/>
--	--	---	--	-------------------------------------

(Les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement
 L'immeuble est situé en zone de prescription

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés
 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location*

oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

*Information à compléter par le vendeur / bailleur, disponible auprès de la Préfecture

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble est situé dans une zone de sismicité classée en :

zone 1 <input type="checkbox"/>	zone 2 <input checked="" type="checkbox"/>	zone 3 <input type="checkbox"/>	zone 4 <input type="checkbox"/>	zone 5 <input type="checkbox"/>
Très faible	Faible	Moyenne	Moyenne	Forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une zone à potentiel radon :

zone 1 <input type="checkbox"/>	zone 2 <input type="checkbox"/>	zone 3 <input checked="" type="checkbox"/>
Faible	Faible avec facteur de transfert	Significatif

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe NMT (catastrophe naturelle, minière ou technologique)

L'immeuble a donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe NMT*

oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
------------------------------	------------------------------

*Information à compléter par le vendeur / bailleur

Information relative à la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
------------------------------	---

Selon les informations mises à disposition par l'entité préfectorale DDD/SPE/2021/196 du 09/07/2021 portant création des SIS dans le département

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est situé sur une commune concernée par le recul du trait de côte et listée par décret

L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme :

oui, à horizon d'exposition de 0 à 30 ans <input type="checkbox"/>	oui, à horizon d'exposition de 30 à 100 ans <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	zonage indisponible <input type="checkbox"/>
--	--	------------------------------	--

L'immeuble est concerné par des prescriptions applicables à cette zone

oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
------------------------------	------------------------------

L'immeuble est concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser

oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
------------------------------	------------------------------

*Information à compléter par le vendeur / bailleur

Parties concernées

Vendeur : Monsieur AVOVENTES IMMOBILIER à _____ le _____

Acquéreur : _____ à _____ le _____

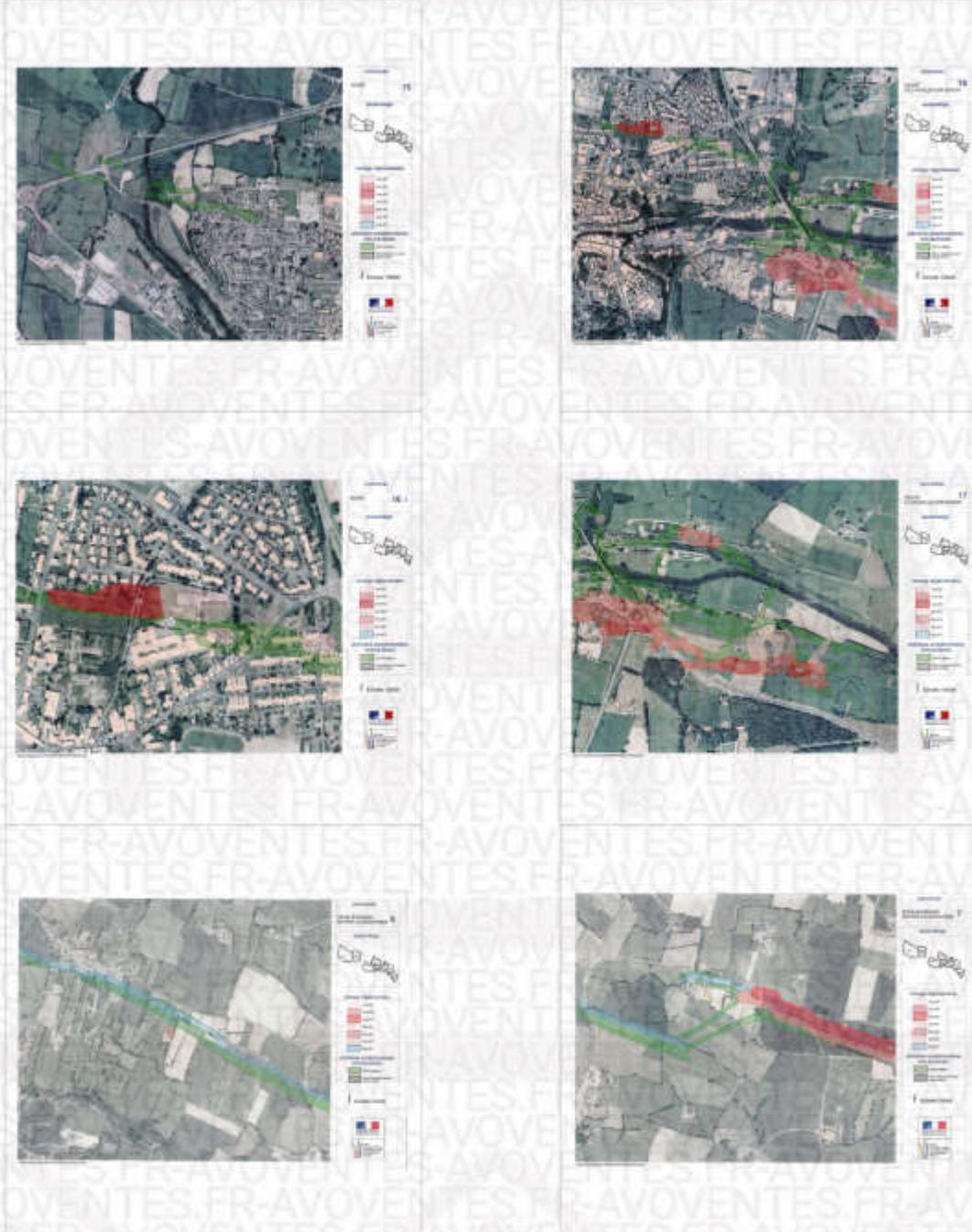
Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les sites connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cartographies ne concernant pas l'immeuble

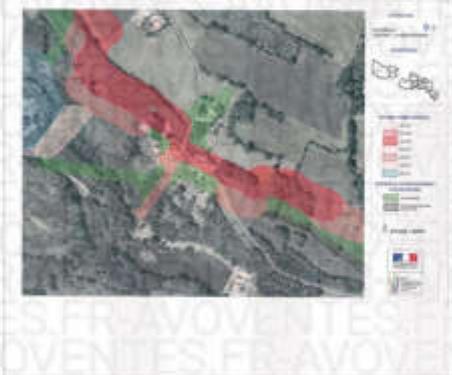
Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :

Le PPRm multirisque, approuvé le 26/06/2009

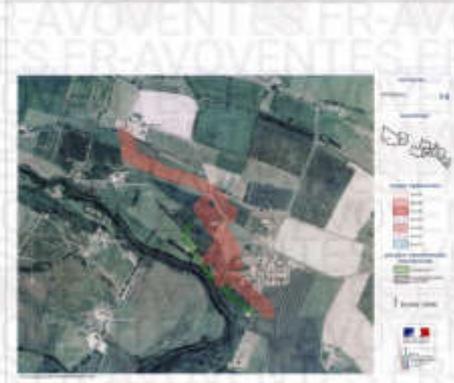
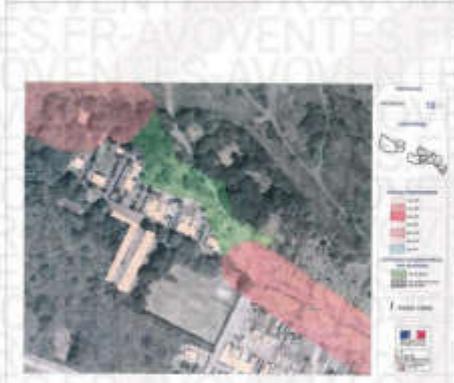
Pris en considération : Affaissement minier, Glissement, Effondrement localisé, Tassement lié aux travaux miniers



PPRm multirisque, approuvé le 26/06/2009 (suite)



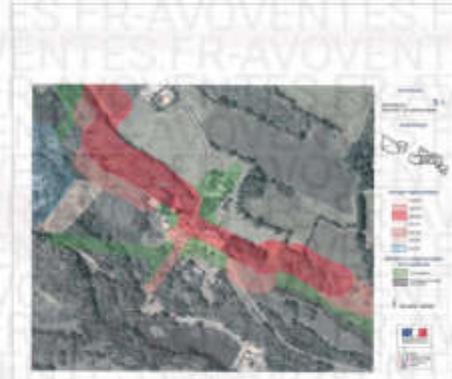
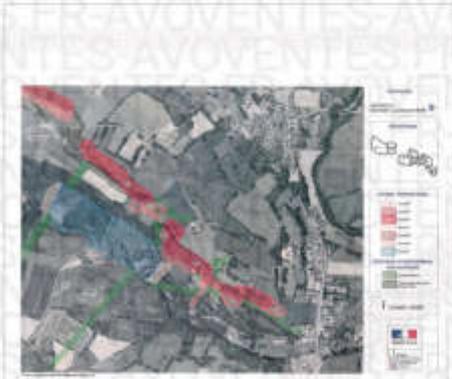
PPRm multirisque, approuvé le 26/06/2009 (suite)



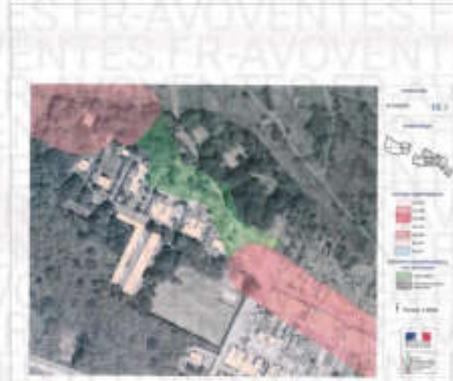
PPRm multirisque, approuvé le 26/06/2009 (suite)



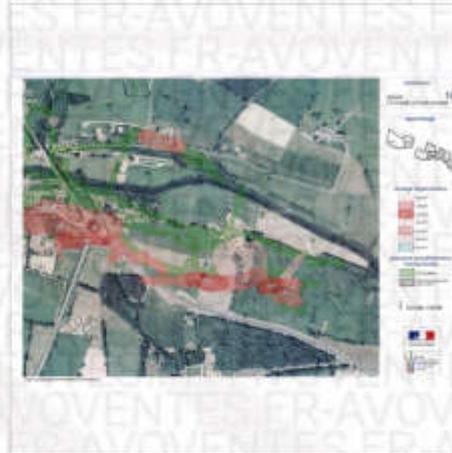
PPRm multirisque, approuvé le 26/06/2009 (suite)



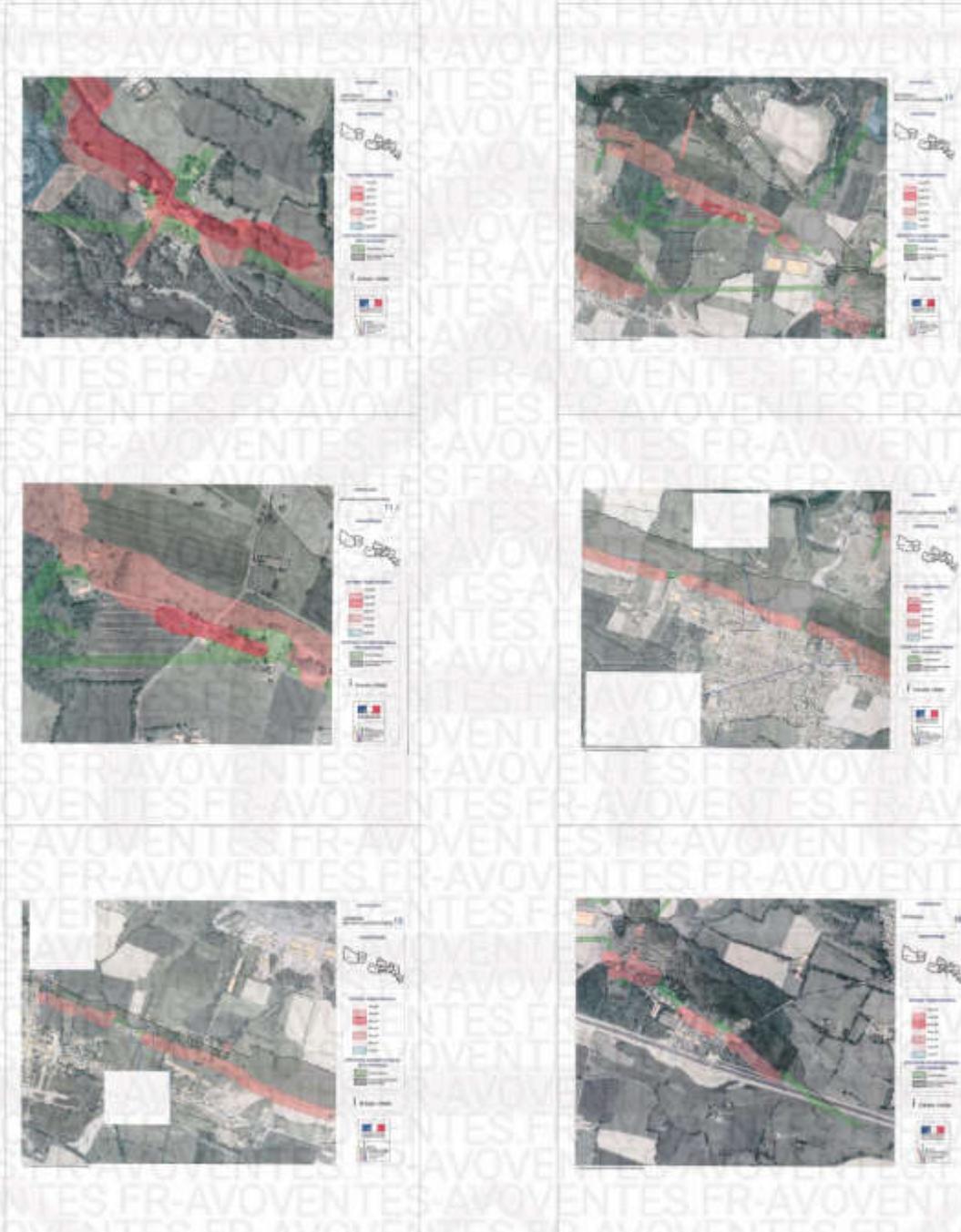
PPRm multirisque, approuvé le 26/06/2009 (suite)



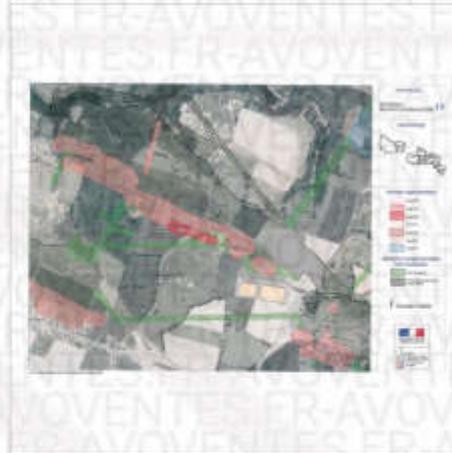
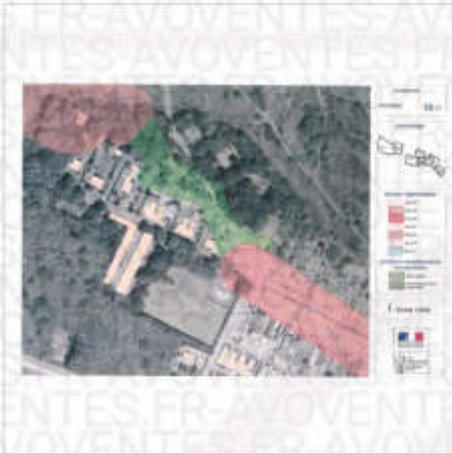
PPRm multirisque, approuvé le 26/06/2009 (suite)



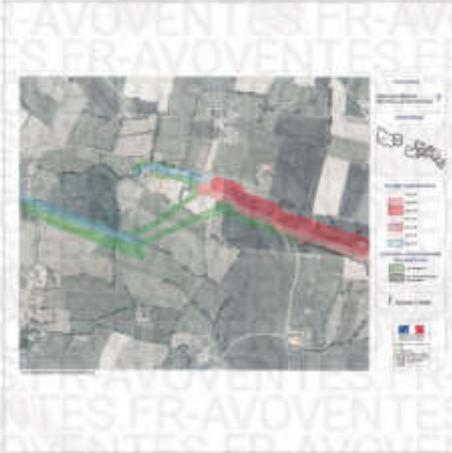
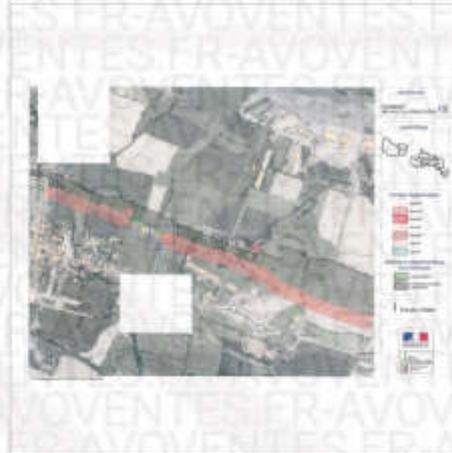
PPRm multirisque, approuvé le 26/06/2009 (suite)



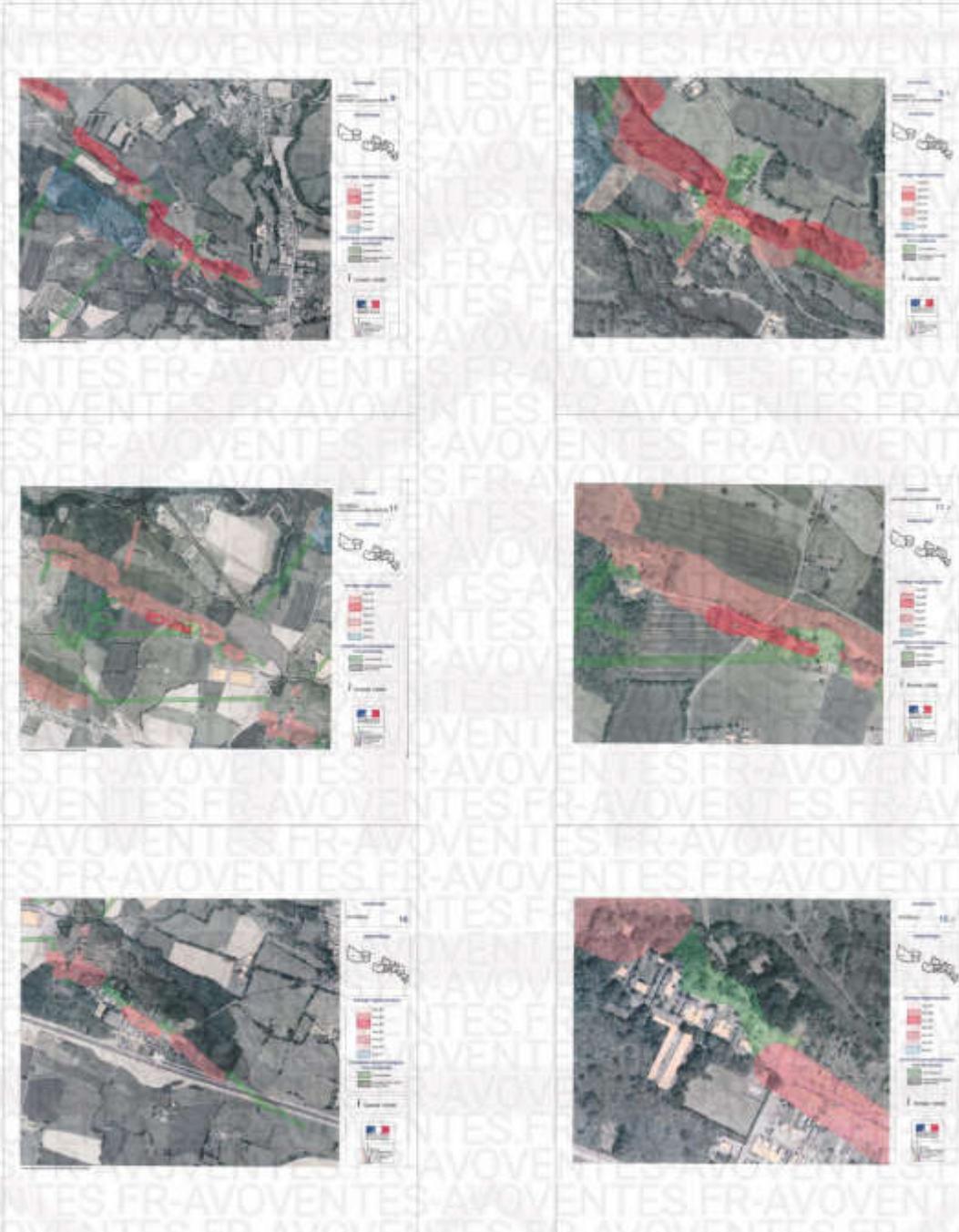
PPRm multirisque, approuvé le 26/06/2009 (suite)



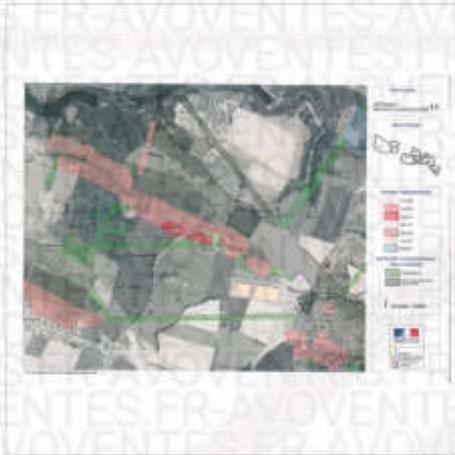
PPRm multirisque, approuvé le 26/06/2009 (suite)



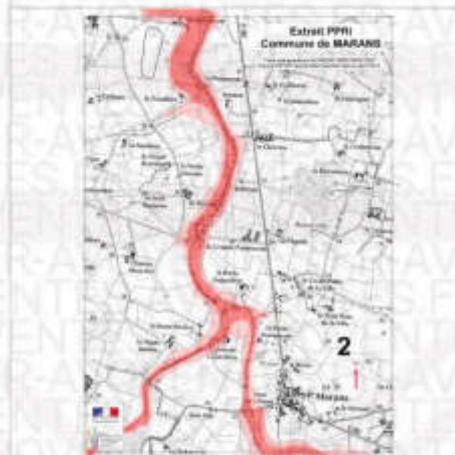
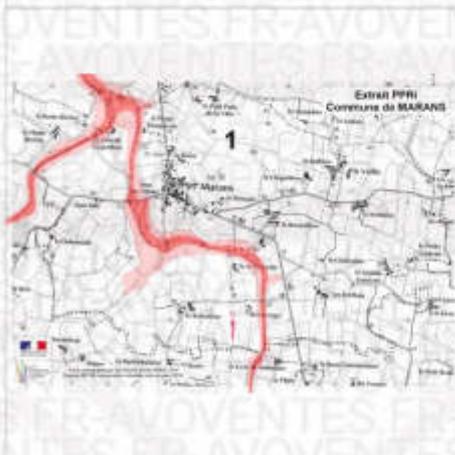
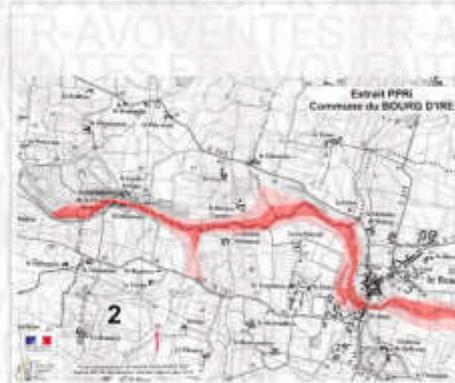
PPRm multirisque, approuvé le 26/06/2009 (suite)



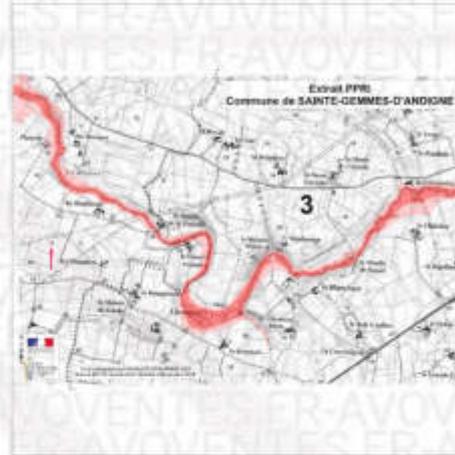
PPRm multirisque, approuvé le 26/06/2009 (suite)



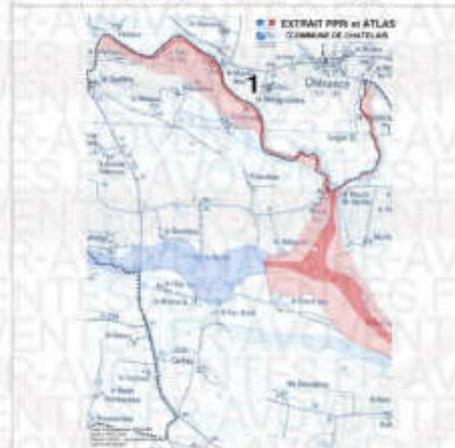
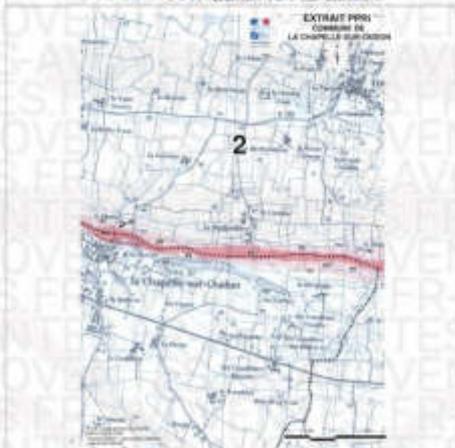
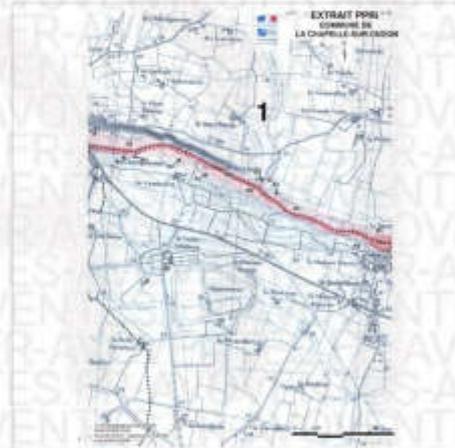
Le PPRn Inondation, approuvé le 22/12/2009



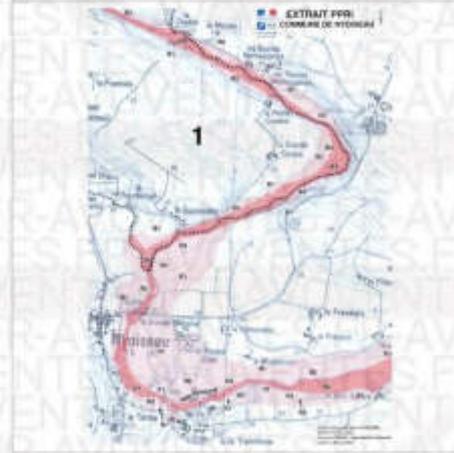
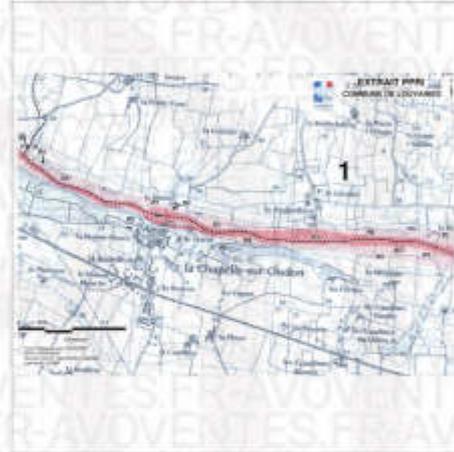
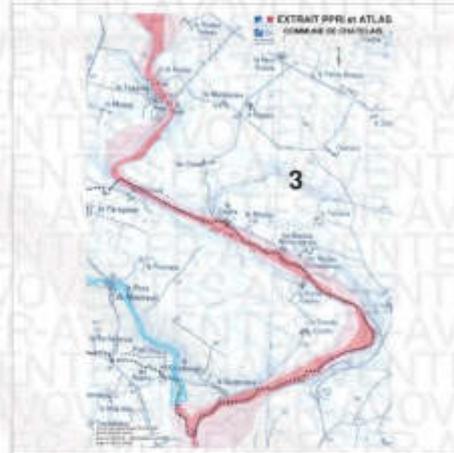
PPRn Inondation, approuvé le 22/12/2009 (suite)



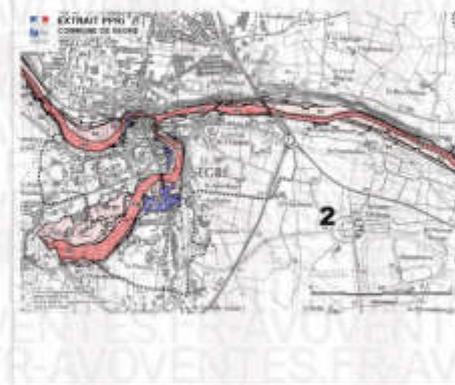
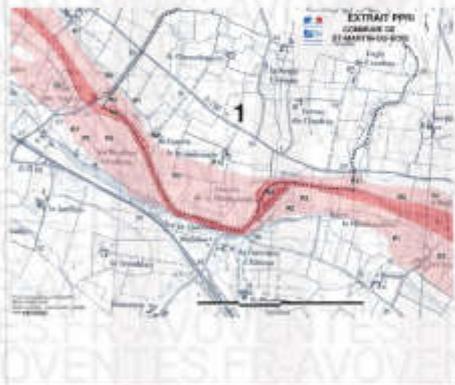
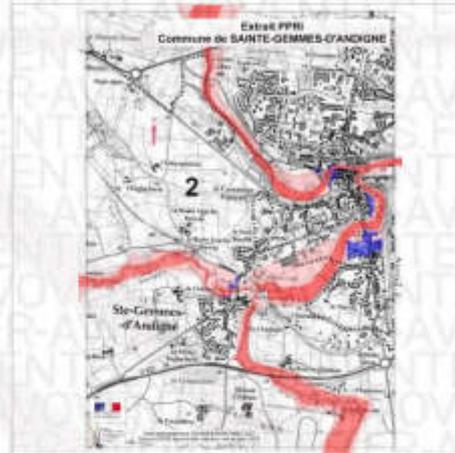
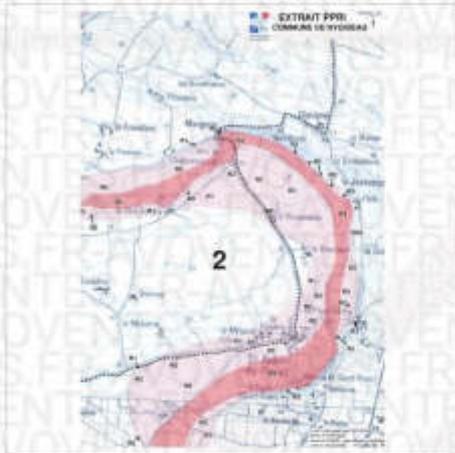
Le PPRn Inondation, approuvé le 06/06/2005



PPRn Inondation, approuvé le 06/06/2005 (suite)



PPRn Inondation, approuvé le 06/06/2005 (suite)



Le SIS Pollution des sols, approuvé le 09/07/2021



Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Commune de Segré-en-Anjou Bleu				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/06/2018	11/06/2018	15/08/2018	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	09/06/2018	09/06/2018	15/08/2018	<input type="checkbox"/>
Ancienne commune de Segré				
Mouvement de terrain	21/11/2013	21/11/2013	24/01/2014	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	31/05/2008	01/06/2008	10/10/2008	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	17/07/2005	17/07/2005	28/02/2006	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	11/02/2001	11/02/2001	26/09/2001	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	06/01/2001	07/01/2001	07/06/2001	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	04/01/2001	01/02/2001	29/07/2001	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	24/02/1997	26/02/1997	18/02/1998	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	06/02/1997	17/02/1997	11/10/1997	<input type="checkbox"/>
Eboulement, chutes de pierres et de blocs	24/02/1996	26/02/1996	17/04/1996	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	17/01/1995	31/01/1995	08/02/1995	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	15/01/1988	20/02/1988	21/04/1988	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/07/1983	26/07/1983	08/10/1983	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/04/1983	16/04/1983	18/05/1983	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	13/01/1983	<input type="checkbox"/>
Ancienne commune de Aviré				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	11/04/1983	16/04/1983	18/05/1983	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	13/01/1983	<input type="checkbox"/>
Ancienne commune de Le Bourg-d'Iré				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	17/01/1995	31/01/1995	08/02/1995	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/04/1983	16/04/1983	18/05/1983	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	13/01/1983	<input type="checkbox"/>
Ancienne commune de La Chapelle-sur-Oudon				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	06/01/2001	06/01/2001	07/06/2001	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	24/02/1997	26/02/1997	18/02/1998	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/02/1996	26/02/1996	17/04/1996	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/04/1983	16/04/1983	18/05/1983	<input type="checkbox"/>

Déclaration de sinistres indemnisés (suite)

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	13/01/1983	<input type="checkbox"/>
Ancienne commune de Châtellais				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	06/01/2001	07/01/2001	07/06/2001	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/02/1996	26/02/1996	17/04/1996	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	17/01/1995	31/01/1995	08/02/1995	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/04/1983	16/04/1983	18/05/1983	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	13/01/1983	<input type="checkbox"/>
Ancienne commune de La Ferrière-de-Flée				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/04/1983	16/04/1983	18/05/1983	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	13/01/1983	<input type="checkbox"/>
Ancienne commune de L' Hôtellerie-de-Flée				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/04/1983	16/04/1983	18/05/1983	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	13/01/1983	<input type="checkbox"/>
Ancienne commune de Louvaines				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	06/01/2001	07/01/2001	07/06/2001	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/02/1996	26/02/1996	17/04/1996	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	17/01/1995	31/01/1995	24/02/1995	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/07/1983	26/07/1983	08/10/1983	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/04/1983	16/04/1983	18/05/1983	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	13/01/1983	<input type="checkbox"/>
Ancienne commune de Marans				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/04/1983	16/04/1983	18/05/1983	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	13/01/1983	<input type="checkbox"/>
Ancienne commune de Montguillon				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/04/1983	16/04/1983	18/05/1983	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	13/01/1983	<input type="checkbox"/>
Ancienne commune de Noyant-la-Gravoyère				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/07/1983	26/07/1983	08/10/1983	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/04/1983	16/04/1983	18/05/1983	<input type="checkbox"/>

Déclaration de sinistres indemnisés (suite)

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	13/01/1983	<input type="checkbox"/>
Ancienne commune de Nyoiseau				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	06/01/2001	07/01/2001	22/04/2001	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/02/1997	26/02/1997	18/02/1998	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/02/1996	26/02/1996	17/04/1996	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	17/01/1995	31/01/1995	08/02/1995	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	20/05/1990	20/05/1990	19/12/1990	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	19/05/1990	19/05/1990	19/12/1990	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/04/1983	16/04/1983	18/05/1983	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	13/01/1983	<input type="checkbox"/>
Ancienne commune de Sainte-Gemmes-d'Andigné				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	17/07/2005	17/07/2005	28/02/2006	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	05/01/2001	06/01/2001	07/06/2001	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/02/1996	26/02/1996	17/04/1996	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	17/01/1995	31/01/1995	08/02/1995	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/07/1983	26/07/1983	08/10/1983	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/04/1983	16/04/1983	18/05/1983	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	13/01/1983	<input type="checkbox"/>
Ancienne commune de Saint-Martin-du-Bois				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	10/09/1991	10/09/1991	15/08/1992	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/07/1983	26/07/1983	08/10/1983	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/04/1983	16/04/1983	18/05/1983	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	13/01/1983	<input type="checkbox"/>
Ancienne commune de Saint-Sauveur-de-Flée				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/04/1983	16/04/1983	18/05/1983	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	13/01/1983	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur Internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : <https://www.georisques.gouv.fr/>

Déclaration de sinistres indemnisés (suite)

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Préfecture : Angers - Maine-et-Loire
Commune : Segré-en-Anjou Bleu

Adresse de l'immeuble :
176 route de Sainte-Gemmes-d'Andigné (Noyant la
Gravoyère) - La Maison Neuve
Parcelle(s) : 229AL0669
49520 Segré-en-Anjou Bleu
France

Etabli le : _____

Vendeur : _____

Monsieur XXXXXXXXXX

Acquéreur : _____

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par AADENA 49 ANGERS (CHRONO DIAG) en date du 05/04/2024 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°DDT49/SUAR/PR-AP-2023-015 en date du 10/07/2023 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8
- Le risque Radon (niveau : significatif)

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° DDT49/SUAR/PR-AP-2023-015 du 10 juillet 2023

> Cartographies :

- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité
- Cartographie réglementaire de la sismicité
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

Arrêté Préfectoral N° DDT49/SUAR/PR-AP-2023-015

relatif à l'information des acquéreurs et des locataires (IAL) de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs et les pollutions

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret n°2022-1289 du 1^{er} octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques ;

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de **AVOVENTES** en qualité de Préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et départements ;

Vu les décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs respectivement, à la prévention du risque sismique et portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition d'un nouveau modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels, miniers et technologiques et des états de reconnaissance de catastrophe naturelle ou technologique ;

Vu l'arrêté préfectoral DDT-SUAR/PR n°2020-03 en date du 18 février 2020 portant identification des communes concernées par l'information acquéreurs / locataires (IAL) ;

Considérant la suppression du titre III de l'article 125-5 du Code de l'environnement par le décret n°2022-1289 du 1^{er} octobre 2022 susvisé ;

Considérant, par suite, qu'un état des risques est valide s'il respecte les dispositions en vigueur des articles L.125-5 et R.125-23 à 27 du Code de l'Environnement ;

Considérant, dès lors, qu'il n'est plus nécessaire de promulguer un arrêté préfectoral relatif à la liste des communes où s'applique l'article L.125-5 du Code de l'Environnement, et concernant l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral **DDT-SUAR/PR n°2020-03 du 18 février 2020** portant sur l'identification des communes concernées par l'information acquéreurs/locataires (IAL) **est abrogé** ainsi que les dossiers communaux d'information y afférents.

Article 2 :

Les informations actualisées en fonction de l'évolution des éléments nécessaires à l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques, sont disponibles sur le site national « géorisques », sous le lien suivant : <https://www.georisques.gouv.fr/> et le formulaire « état des risques » peut être généré en ligne avec le nouvel outil **ERRIAL**, sous le lien suivant : <https://erial.georisques.gouv.fr>

Article 3 :

De plus amples informations sur les risques naturels et technologiques sont fournies sur le site internet des services de l'État de Maine-et-Loire à l'adresse suivante : <https://www.maine-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat-Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques>

Article 4 : Mesures de notification et de publicité

- Le présent arrêté sera notifié aux maires des communes concernées et au président de la chambre départementale des notaires.
- Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire, dans un journal du département de Maine-et-Loire, et affiché dans les mairies et dans les établissements publics de coopération intercommunale concernés pendant une durée d'un mois au minimum.

- Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat des maires et des présidents des établissements publics concernés.
- Le présent arrêté ainsi que les dossiers communaux d'information seront accessibles sur le site internet des services de l'État dans le Maine-et-Loire.

Article 5 : Exécution

La secrétaire générale de la Préfecture de Maine-et-Loire, les maires des communes concernées, les sous-préfets de Cholet, Saumur et Segré-en-Anjou-Bleu, le directeur départemental des Territoires et la directrice de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Angers, le 10 JUIL. 2023



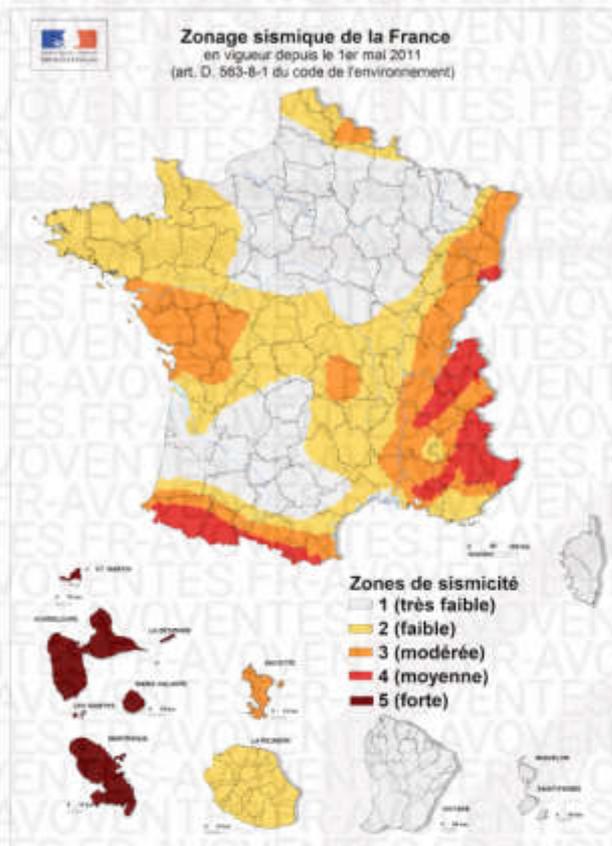
AVOVENTES

Pièces annexées :

- Arrêté préfectoral DDT-SUAR/PR n°2020-03 du 18 février 2020

Le zonage sismique sur ma commune

Le zonage sismique de la France:



Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques.

Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition au risque sismique.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux
- IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)

		1	2	3	4	5
Pour les bâtiments neufs						
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en zone 1, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en zone 2, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en zone 3 et 4, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en zone 5, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>

Zonage réglementaire

Zones de sismicité

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Moyenne
-  Forte
-  Limites communales

Contour commune IGN 2018

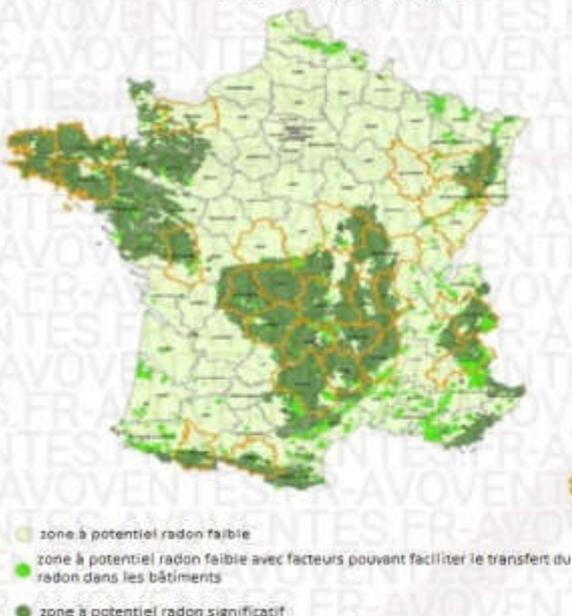
Fond de carte maptiler

Données sismiques MTRS 2010

m 5000 10000 15000

Le zonage radon sur ma commune

Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



Qu'est-ce que le radon?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m³) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m³, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- ✓ améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.

Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...

Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

Recommandations pour un logement situé dans une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m³, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m³), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

Pour en savoir plus – contacts utiles

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : www.georisques.gouv.fr
Ministère de la santé et de la prévention : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>
Au niveau régional :
ARS (santé, environnement) : www.ars.sante.fr
DREAL (logement) : <https://www.ecologie.gouv.fr/services-deconcentres-des-ministeres>
Informations sur le radon :
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : www.irsn.fr/radon